



Le socle commun de connaissances et de compétences

École - collège

**Tout ce qu'il est indispensable
de maîtriser à la fin
de la scolarité obligatoire**

Le socle commun de connaissances et de compétences, institué par la loi en 2006, définit l'ensemble des éléments que chaque élève doit nécessairement maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire.

Sa maîtrise doit permettre à chaque jeune d'accomplir avec succès sa scolarité, de poursuivre sa formation, de construire son avenir personnel et professionnel.

■ LES SEPT COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Le socle commun s'organise en sept compétences :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

■ LES TROIS PALIERS D'ÉVALUATION

Afin d'évaluer la maîtrise progressive du socle commun par les élèves, trois paliers sont prévus :

- le premier, en fin de CE1, correspond notamment à l'acquisition de la lecture courante et de l'écriture ;
- le deuxième, au terme de l'école primaire, mesure en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, du calcul élémentaire et des quatre opérations ;
- enfin, le brevet des collèges atteste de la maîtrise des sept compétences du socle.

Deux compétences du socle commun de connaissances et de compétences sont prises en compte pour l'attribution du **diplôme national du brevet à partir de la session 2008** :

- le Brevet informatique et internet (B2i) qui atteste de la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.
- le niveau A2 du cadre européen commun de référence dans une langue vivante étrangère

■ LE LIVRET INDIVIDUEL DE COMPÉTENCES

Un livret personnel permet à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences de l'école primaire (CE1) jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Il est expérimenté au cours de l'année scolaire 2007-2008. Les élèves éprouvant des difficultés dans l'acquisition du socle commun se voient proposer une aide individualisée appelée programme personnalisé de réussite éducative.

titre du document

**Le socle commun de connaissances
et de compétences**

éditeur

**Direction générale de
l'enseignement scolaire**

date de parution

Novembre 2007

accès internet

www.eduscol.education.fr

conception graphique

DELCOM 6

impression

MEN - 1 000 exemplaires

ministère
éducation
nationale

